

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

15 MAI 2008

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DIABÈTE
DÉPOSÉE PAR **MME SFIA BOUARFA, MM. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE ET PAUL
GALAND ET MME CHANTAL BERTOUILLE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DIABÈTE	5

DÉVELOPPEMENTS

Le diabète, une maladie qui se développe souvent en silence, sans l'ombre d'un symptôme et qui entraîne à terme de graves complications pouvant raccourcir l'espérance de vie.

Il ressort de diverses enquêtes et études de santé menées dans le pays que le diabète affecterait actuellement 1 Belge sur 20. On annonce qu'à ce rythme de croissance, dans 20 ans, 1 Belge sur 10 en sera atteint. Il s'agit d'une des maladies non transmissibles les plus répandues. Aussi le diabète figure parmi les 5 premières causes de mortalité dans les pays les plus industrialisés.

Bien que le traitement ait énormément progressé au cours des dernières décennies, les complications dues au diabète, telles que les maladies cardio-vasculaires, les complications rénales et oculaires, les neuropathies dues au diabète ou les problèmes podologiques, entraînent toujours une diminution de l'espérance de vie, une invalidité accrue et des coûts sanitaires énormes pour la société. La problématique du diabète est incontestablement un des plus grands défis du XXI^e siècle dans le domaine de la santé.

Le 20 décembre 2006, une étape décisive a été franchie dans la lutte mondiale et globale contre le diabète. Ce jour-là, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a adopté une proposition de résolution prévoyant notamment qu'à partir de 2007, le 14 novembre devient la Journée mondiale du diabète, sous l'égide de l'ONU. Il s'agit de la première maladie non transmissible à laquelle l'ONU a accordé annuellement une attention internationale. Jusqu'au 20 décembre 2006, seuls le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose faisaient l'objet de journées de l'ONU. Les 192 États membres de l'ONU, dont la Belgique par conséquent, ont approuvé la résolution à l'unanimité.

Cette résolution de l'ONU qui était l'objectif ultime de la campagne « Unis contre le diabète » n'est bien entendu pas un épilogue. Il s'agit d'une invitation pressante adressée à tous les gouvernements pour qu'ils élaborent un plan national relatif à la prévention, au traitement et aux soins dans le domaine du diabète.

En Belgique, un important travail d'auditions sur la problématique du diabète a été réalisé le 14 novembre 2007 par la Commission des Affaires sociales du Sénat. A l'issue de ces auditions, une résolution plaidant en faveur de deux plans d'actions et une approche coordonnée du diabète

sur les plans préventif et curatif a été présentée et votée par le Sénat le 13 décembre 2007 (doc. 4-378 /1).

Plus précisément, le Sénat a demandé au Gouvernement fédéral :

- D'élaborer, conformément à la résolution des Nations Unies, en concertation avec les entités fédérées et en collaboration avec tous les acteurs concernés, un Plan de lutte contre toutes les formes de diabète. Ce Plan contiendra des objectifs chiffrés de stabilisation, voire de réduction de cette maladie chronique, et portera tant sur l'accessibilité, la prévention primaire et la prévention secondaire (dépistage précoce), que sur les mesures relatives au traitement, à l'accompagnement et aux soins des patients diabétiques. Ce Plan sera doté d'un budget à la hauteur des enjeux ;
- D'élaborer, en concertation avec les entités fédérées, un Plan de prévention du diabète ;
- De consacrer une attention accrue au diabète dans la formation des médecins ;
- De reconnaître la formation d'éducateur en diabétologie ;
- D'apporter un soutien plus marqué aux associations de diabétiques.

Pour ce qui concerne la Communauté française, elle est compétente en matière de prévention et de promotion de la santé. Et c'est à ce niveau qu'elle doit s'atteler à informer largement et sensibiliser efficacement tous les francophones du pays à la problématique spécifique du diabète. Quelques chiffres tirés d'une récente enquête parue début du mois ont montré une fois encore que la connaissance dans la population du diabète et de son traitement reste très limitée. Si 1 Belge sur 20 est aujourd'hui diabétique, seul 1 Belge sur 2 peut dire exactement ce qu'est le diabète. Aussi 7 Belges sur 10 estiment que le diabète est une maladie grave, seul 55 % des Belges connaissent les causes sous-jacentes du diabète et près de la moitié (46 %) ignorent que les mauvaises habitudes alimentaires et une vie sédentaire peuvent être une cause de diabète. Il est dès lors indispensable de mettre l'accent sur l'information et sur une plus large diffusion de celle-ci au sein du grand public.

Il est nécessaire ensuite de concentrer les efforts à la prévention par la sensibilisation à un mode de vie sain, alliant une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'exercices physiques.

La politique de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaire et physique mise en place par le Gouvernement de la Communauté française comprend déjà un large éventail de mesures qui favorisent un cadre global de santé et de vie saine et qui participent donc à la stratégie de prévention pour de différentes maladies, dont le diabète. Le Plan Communautaire Opérationnel accorde également la priorité à la promotion de la santé cardiovasculaire. Il est important de suivre rigoureusement l'application de ces mesures qui s'appuient sur des structures de santé financées par la Communauté française. Il est aussi nécessaire de soutenir le travail réalisé par l'ONE, les Services de Promotion de la Santé à l'École, les Centres Locaux de Promotion de la Santé et les Services Communautaires ainsi que de veiller à une bonne coordination de leurs actions.

Pour pouvoir contribuer efficacement au Plan de lutte contre toute forme de diabète et au Plan de prévention du diabète du Fédéral, il est important pour la Communauté française axe son action par rapport au diabète :

- 1° Sur l'information générale avec une attention particulière pour les groupes à risque, y compris les populations allochtones et les jeunes dans les écoles. A cet égard, des campagnes d'information sur le diabète et sur l'adoption d'attitudes saines aux niveaux alimentaire et physique doivent continuer à être menées régulièrement et intensément en collaboration avec les associations de terrain, dans les écoles, dans les milieux médicaux, dans les clubs sportifs, dans le cadre de la journée mondiale du diabète ...
- 2° Sur la sensibilisation de tous les acteurs de santé en travaillant à une formation plus ciblée de la problématique du diabète pour les étudiants de l'enseignement médical et paramédical, une reconnaissance de la formation d'éducateur en diabétologie, une valorisation de la place du médecin généraliste et du médecin du travail comme acteur essentiel de prévention dans la problématique du diabète.
- 3° Sur le dépistage précoce et la prévention dans les services de promotion de la santé à l'école à l'égard de nos jeunes.
- 4° Sur le soutien à la recherche scientifique et le travail des Services communautaires pour le développement de nouveaux traitements.

- 5° Sur la collecte des informations relatives aux patients diabétiques dans le but de disposer des données nécessaires à une meilleure prévention du diabète

... et donc pour le diabète comme pour bien d'autres pathologies, plus l'information et la sensibilisation sont efficaces, plus le dépistage peut être rapide, plus vite on traite, et mieux on prévient les complications qui parfois peuvent être irréversibles...

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DIABÈTE

Vu les initiatives internationales en matière de lutte contre le diabète ;

Vu la Constitution belge, et en particulier l'article 23, qui garantit à chacun le droit à la protection de la santé, quelle que soit sa situation financière et son statut administratif ;

Considérant les conséquences graves que peut entraîner le diabète ;

Considérant que 1 diabétique sur 2 ignore qu'il est souffre de cette maladie et qu'1 Belge sur 2 ne sait pas exactement ce qu'est le diabète ; ;

Considérant que le nombre de diabétiques de type 2 connaîtra une croissance exponentielle au cours des prochaines années, en raison de notre mode de vie de plus en plus sédentaire, de l'augmentation de l'obésité et de nos mauvaises habitudes alimentaires ;

Considérant que le développement d'un système efficace d'enregistrement du nombre de diabétiques est indispensable afin d'obtenir des chiffres exacts pour pouvoir s'attaquer à la problématique du diabète de manière structurelle et efficace ;

Considérant que les professionnels de la santé (médecins généralistes, médecins de travail, infirmières, ...) sont des acteurs essentiels du dépistage, de la prévention et de la prise en charge du diabète ;

Considérant que les diverses associations actives dans le domaine de la prévention ont un rôle important dans l'information et la sensibilisation de la population ;

Considérant que la population allochtone est anormalement touchée par le diabète ;

Considérant que le Gouvernement de la Communauté française poursuit son Plan de Promotion des attitudes saines aux niveaux alimentaire et physique ;

Considérant la mise en œuvre du Plan communautaire opérationnel et plus particulièrement son volet concernant les maladies cardiovasculaires ;

Le Parlement de la Communauté française invite le Gouvernement de la Communauté française à s'inscrire activement et à collaborer à l'élaboration du Plan de lutte contre toutes les formes de diabète et du Plan de prévention du diabète de-

mandés par le Sénat au Gouvernement fédéral.

Pour ce faire, il est recommandé au Gouvernement de la Communauté française de :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan communautaire opérationnel et du Plan de promotion des attitudes saines aux niveaux alimentaire et physique ;
- De maintenir une attention accrue à la problématique du diabète dans la formation des étudiants de l'enseignement médical et paramédical ;
- Reconnaître une formation continue en diabétologie ;
- Réaffirmer, dans les campagnes d'information et de sensibilisation, la place centrale du médecin de famille et du médecin du travail dans la prise en charge du patient atteint du diabète ;
- Elaborer une information sur les risques et sur les attitudes et comportements utiles en matière de prévention du diabète avec une approche appropriée pour le public allochtone ;
- Participer activement à la journée mondiale du diabète et organiser régulièrement des campagnes de prévention et de promotion de dépistage attractives en collaboration avec les associations actives dans ce domaine ;
- Impliquer l'ONE et les services de promotion de la santé à l'école dans la prévention du diabète au travers de la promotion des attitudes saines sur les plans physique et alimentaire ;
- Contribuer à la récolte, au niveau fédéral, d'informations précises concernant les personnes touchées par le diabète et l'état d'avancement de leur maladie ;
- Soutenir la recherche scientifique dans le développement de nouveaux traitements plus efficaces ;
- De soutenir l'organisation d'une table ronde faisant le point sur le Plan de lutte contre toutes les formes de diabète et le Plan de prévention du diabète et réunissant les différents Ministres

concernés et les professionnels de la santé spécialisés dans le domaine.

S. BOUARFA

A. DU BUS DE WARNAFFE

P. GALAND

Ch. BERTOUILLE